

11 décembre 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville,
mercredi le 11 décembre 2019 à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Robin Pilon, Hélène Laprade,
Mélanie Boyer.

Avis de convocation notifié au conseiller absent : Jason Carrière.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint
au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption Règlement n° 10-2019 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020.
4. Adoption Règlement n° 11-2019 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2020).
5. Adoption Règlement n° 12-2019 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2020).
6. Adjudication appel d'offres 2019TH-EM47 : location d'équipement et de machinerie 2020-2021-2022.
7. Tarification loisirs et événements 2020 : non-résidents.
8. Parole au public.
9. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-12-526

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par
les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-12-527

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

11 décembre 2019

QUE le *Règlement N° 10-2019 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-12-528

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 11-2019 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2020)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-12-529

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 12-2019 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2020)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-12-530

ATTENDU l'appel d'offres 2019TH-EM47 pour la location d'équipement et de machinerie 2020-2021-2022 ;

ATTENDU qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissions étaient déposées, à savoir :

- | | |
|---|---------------|
| - Excavation Séguin Lafleur / 9375-0826 Québec Inc. | 335 682.06 \$ |
| - Transport M. Deschamps / 9105-6234 Québec Inc. | 327 280.80 \$ |

ATTENDU que la soumission présentée par Transport M. Deschamps / 9105-6234 Qc Inc. est la plus basse et la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2019TH-EM47 pour la location d'équipement et de machinerie 2020-2021-2022, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission présentée par *Transport M. Deschamps / 9105-6234 Québec Inc.* au montant de 327 280.80 \$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité.

11 décembre 2019

Rés. : 2019-12-531

CONSIDÉRANT l'article 7 « Activités et cours » du Règlement N° 12-2019 sur la tarification des loisirs et événements (exercice financier 2020) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer le coût d'inscription pour les non-résidents :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les non-résidents aux activités et cours, aux tarifs suivants :

- | | | |
|---|-------------------|---------------------|
| • Activités libres en gymnase – adultes (volleyball, badminton, etc.) | 85 \$ / saison | 55 \$ / demi-saison |
| • Activités libres en gymnase – juniors/ enfants (soccer, hockey cosom, etc.) | 50 \$ / saison | 30 \$ / demi-saison |
| • Entraînement en circuit | 85 \$ / 10 cours | |
| • Initiation à la danse (enfants) | 75 \$ / 10 cours | |
| • Tai-chi | 100 \$ / 10 cours | |
| • Yoga | 100 \$ / 10 cours | |
| • Zumba | 85 \$ / 10 cours | |

QUE les frais pour « Annulation d'inscription » s'appliquent tels que décrits à l'article 7.1 dudit Règlement N° 12-2019.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 04 ; Fin à 18 h 04 (aucune question).

Rés. : 2019-12-532

MONSIEUR JEAN LANTHIER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 05.

Adoptée à l'unanimité.

11 décembre 2019

(signé)

Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Maire